



## Rupture de travail et licenciement

Par **PATRICIA21**, le **07/08/2013** à **08:17**

Bonjour

je me permets de vous contacter car j'ai reçu un courrier pour entretien préalable le 3 juillet pour convocation le 16 juillet , depuis je n'ai toujours pas eu de courrier m'informant du verdict quel est le délai?, et de plus j'ai trouvé une annonce d'emploi datée du 8 juillet sur internet passée par mon employeur pour mon poste actuel, en avait il le droit avant d'avoir effectuer l'entretien merci d'avance de votre aide

Par **Lag0**, le **07/08/2013** à **08:30**

Bonjour,

L'employeur a un délai d'un mois après l'entretien pour signifier un licenciement disciplinaire.

Etes-vous actuellement en mise à pied conservatoire ou travaillez-vous ?

Pour l'annonce, elle pourrait être un argument si par la suite vous veniez à saisir le conseil des Prud'hommes pour contester le licenciement.

Par **PATRICIA21**, le **07/08/2013** à **08:58**

bonjour

merci pour votre réponse,  
je travaille toujours,